



Commissions Jeunes

Réunion du 19 septembre 2019 - PV N°3

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. BESSON Bernard - KASDAN Yves

EXCUSES : MM. DEMARET Patrick - CAILLOU Dominique

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 14/09/2019

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Match N°21899501 U17 Brassage poule B PRIGONRIEUX / COURS DE PILE Ent

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21896768 U18 Brassage poule B forfait de PENNE ST S.

Match N°21899504 U17 Brassage poule B forfait de COURS DE PILE Ent. 2

Match N°21902938 U15 Brassage A poule B forfait de PAYS MONTAIGNE GURCON

La commission regrette ces 3 forfaits face à MONTPON MENESPLET alors que l'ensemble des autres clubs de la Dordogne ont accepté les demandes de report.

En conséquence, la commission exonère exceptionnellement les 3 clubs des amendes pour forfait.

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21899548 U17 Brassage poule A BOULAZAC / CHAMPCEVINEL